



3 juin 2020

A l'attention des Président(e)s de comités, des Président(e)s de clubs
Copie : CoDir, salariés, bénévoles du siège fédéral

Bonjour à tous,

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement progressif établie par le Gouvernement et dans la lignée des annonces du Premier ministre le 28 mai 2020, vous avez eu l'occasion de prendre connaissance sur [le site internet fédéral](#), dès vendredi dernier, du plan de reprise des activités fédérales pour la période du 2 au 21 juin inclus. Vous le trouverez également en pièce jointe de ce message.

Les principales évolutions concernent :

- La reprise des activités en groupe de 10 personnes maximums (encadrants compris) pour tous les publics, dont ceux à risque de forme grave de Covid-19
- La reprise des sorties des clubs labélisés Santé
- La disparition des attestations et des distances maximums autorisées du domicile pour marcher et randonner
- La reprise des activités de formation
- La réouverture des parcs et jardins, des plages, des lacs... même en zone orange
- La réouvertures des hébergements et restaurants qui permettront une reprise des activités de marche et de randonnées en séjours ou voyages en itinérance ou en étoile.

Nous retrouvons un peu de notre liberté, mais dans le strict et nécessaire respect des gestes barrières et de la distanciation physique qui doivent toujours nous guider dans nos actions.

Continuons à porter un masque avant et après nos activités physiques mais surtout pas pendant ; continuons à respecter nos distances physiques, écartons nous et tournons-nous lorsque nous croisons d'autres pratiquants sur un sentiers, lavons-nous les mains le plus souvent possible et dès que nécessaire, ...

La marche et la randonnée étaient déjà les activités physiques préférées des français avant la crise sanitaire, elles le sont incontestablement encore plus aujourd'hui ! Profitons-en pour assurer la promotion de nos multiples savoir-faire fédéraux en matière d'animation, d'encadrement, de formation, d'information, d'aménagement du territoire, d'édition.... Mettons les à la disposition des pratiquants, des licenciés, des touristes, des collectivités, de partenaires... qui ont besoin de nous pour reprendre une activité physique et des relations sociales, pour découvrir ou valoriser les territoires, pour apprendre les techniques nécessaires à la pratique de la marche et de la randonnée,... Imaginons ce que nous pouvons apporter à tous et innovons !

La troisième phase du déconfinement est envisagée pour le 22 juin. La fédération agit pour que nos activités puissent se pratiquer avec des groupes supérieurs à 10 pratiquants. Nous vous tiendrons bien entendu informés des évolutions. L'équipe des élus, bénévoles et salariés du siège reste à votre service pour vous accompagner dans vos projets.

Marchez, randonnez et profitez de votre liberté retrouvée mais dans le respect des consignes sanitaires !

Sportivement

Le Président

Dider Babin



> [Document à télécharger : plan de reprise – Phase 2](#)

FFRandonnée 
www.ffrandonnee.fr

FFRandonnée - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
Mentions légales

Si vous souhaitez vous désabonner, [cliquez sur ce lien](#)